

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatre avril deux mille vingt cinq à 14 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues-Moissac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Daniel BERTHEOL, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, Xavier FOURNAL, Valérie GINHAC, Daniëlle GOMONT, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Daniëlle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Pierrick ROCHE, Daniëlle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Jennifer DEVEZE, David GENEIX, Éric JOB, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Félix ROCHE, Jean RONGIER, Claire TEISSEDRE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Gilles AMAT pouvoir à Denis DELPIROU, Jennifer DEVEZE pouvoir à Philippe ROSSEEL, Éric JOB pouvoir à Xavier FOURNAL

Date et affichage de la convocation : 28 mars 2025
Secrétaire de séance : Colette PONCHET-PASSEMARD
Membres en exercice : 60
Présents : 38 – Pouvoirs : 3 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein de l'assemblée générale de l'Établissement public foncier d'Auvergne

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu les statuts de l'Établissement public foncier d'Auvergne, fixant à 10 titulaires et 10 suppléants le nombre d'élus communautaires représentant Hautes Terres Communauté au sein de son assemblée générale ;

Vu la délibération n°2022-CC-147 du Conseil communautaire du 07 juillet 2022 relative à l'adhésion de Hautes Terres Communauté à l'Établissement public foncier d'Auvergne et à la désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein de l'assemblée générale de l'EPF ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-1067 du 16 juillet 2024 portant modification des limites territoriales de la commune de Neussargues en Pinatelle au 1^{er} janvier 2025 et érigeant le territoire des anciennes communes de Celles, Chalinargues, Chavagnac et Sainte-Anastasie en communes séparées ; la commune de Neussargues en Pinatelle reprenant le nom de Neussargues-Moissac ;

Considérant que la prise de cet arrêté préfectoral a impliqué, d'une part la fin du mandat municipal et communautaire pour les élus de l'ancienne commune de Neussargues en Pinatelle au 1^{er} janvier 2025 et d'autre part, l'organisation de nouvelles élections au sein de chacune des nouvelles communes ;

Considérant que les délégués communautaires représentant cette ancienne commune avaient été désignés et élus au sein de divers organismes extérieurs pour représenter Hautes Terres Communauté et que leurs sièges sont devenus vacants ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour pourvoir les sièges vacants représentant Hautes Terres Communauté au sein de l'assemblée générale de l'EPF d'Auvergne ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers communautaires suivants pour pourvoir les sièges vacants au sein du comité syndical de l'assemblée générale de l'EPF d'Auvergne :
- Délégué titulaire : Michel PORTENEUVE
 - Délégué suppléant : Djuwan ARMANDET
- **D'ENTERINER** la liste suivante des délégués représentant Hautes Terres Communauté au sein de l'assemblée générale de l'EPF Auvergne :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Didier ACHALME	Philippe LEBERICHEL
Gilles CHABRIER	Pierrick ROCHE
Philippe ROSSEEL	Éric VIALA
Danielle GOMONT	Franck DEMAGALHAES
Xavier FOURNAL	Claire TEISSEDRÉ
Colette PONCHET PASSEMARD	Philippe SARANT
Daniel MEISSONIER	Gilles AMAT
Éric JOB	Jean-François LANDES
Marie-Claire TUFFERY	Georges CEYTRE
Michel PORTENEUVE	Djuwan ARMANDET

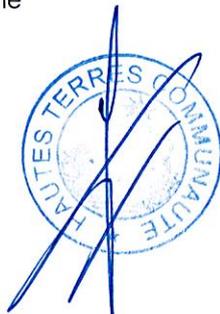
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Colette PONCHET-PASSEMARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.